



Objectifs généraux pour la période 2005-2007

Préambule :

La Mission Opérationnelle Transfrontalière, créée en 1997 à l'initiative de la DATAR et de la Caisse des Dépôts, atteint aujourd'hui un stade de développement, qui permet de fixer de nouveaux objectifs opérationnels. Les conditions du développement de la MOT ressortent des orientations de la démarche d'évaluation conduite au cours de l'année 2004. Cette évaluation est intervenue au terme de la période de démarrage de la structure ; elle doit permettre de **passer d'un stade expérimental à une véritable stratégie de développement** qui se décline selon les orientations suivantes :

- la confirmation de la spécificité des enjeux du développement transfrontalier qui constituent un axe fort de la future politique de cohésion territoriale de l'Union européenne. L'utilité et l'originalité de l'apport de la MOT pour les territoires confrontés à ces problèmes ont été confirmées.
- l'approfondissement des problématiques transfrontalières : l'assistance technique aux acteurs du développement transfrontalier s'est concentrée dans un premier temps sur l'utilisation des dispositifs de planification et leur convergence autour des projets ; les années récentes ont permis de traiter la recherche de solutions en matière de maîtrise d'ouvrage transfrontalière ; la nouvelle étape concerne la résolution des questions liées aux solidarités économiques et financières.
- la nécessité d'élargir la base partenariale de la MOT : si les territoires de proximité (agglomérations, bassins de vie) demeurent l'échelon de référence des actions transfrontalières,

les régions apparaissent de plus en plus comme le garant et le soutien des actions de cohésion territoriale et, à ce titre, doivent être associées au travail d'assistance technique de la MOT. L'autre dimension du nécessaire élargissement du socle partenarial vise l'adhésion des collectivités étrangères dans la perspective d'une ouverture et d'une qualification de plus en plus affirmée du réseau de la MOT à l'échelle européenne.

Les objectifs

Ces objectifs déclinent les orientations générales débattues et approuvées par le Conseil d'Administration de la MOT du 24 novembre 2004, sur la base des propositions faites par la Commission d'évaluation.

1^{ère} orientation :

Ancrer la MOT dans son rôle de mission d'intérêt général, outil d'une véritable stratégie de développement des projets et espaces transfrontaliers.

A ce titre les objectifs de la MOT seront les suivants :

- 1) promouvoir l'insertion du transfrontalier dans tous les documents stratégiques de l'Etat et dans toutes les échelles de planification (régionales, nationales et européennes) en lien étroit notamment avec la DATAR et le Ministère de l'Equipement (préparation de la future période de programmation 2007-2013, appel à coopération métropolitaine...)
- 2) développer l'assistance opérationnelle aux porteurs de projets transfrontaliers et en particulier aider à la constitution de maîtrises d'ouvrage transfrontalières, depuis la mobilisation des partenaires, l'aide à l'émergence et à la définition des projets jusqu'à la création des structures techniques et politiques utiles.
- 3) élargir et consolider le réseau par l'accroissement du nombre des adhérents à l'association (notamment des collectivités étrangères) et le développement de l'information, de la formation et de la recherche, par le biais d'études, de publications, de colloques et de l'évolution du site internet.
- 4) veiller à l'adaptation permanente des réglementations administratives et juridiques pour lever les obstacles et accompagner le développement des projets.

2^{ème} orientation :

Développer un partenariat actif avec les régions pour :

- 1) faciliter l'émergence de nouveaux projets transfrontaliers,
- 2) favoriser l'articulation des programmes et des projets,
- 3) mobiliser les niveaux de compétences utiles (intercommunalités, départements, régions, états, Europe) à la réalisation de projets transfrontaliers,
- 4) couvrir progressivement l'ensemble de la coopération territoriale qui deviendra un objectif à part entière de la politique européenne de cohésion à partir de 2007,
- 5) aider les régions à structurer juridiquement leurs partenariats institutionnels relatifs au portage des programmes et projets européens (articulations législatives nationales et européennes).

3^{ème} orientation :

Aller vers un positionnement de la MOT à l'échelle européenne pour la période 2007-2013, en investissant progressivement le champ du transfrontalier au niveau européen notamment par :

- 1) l'animation et la coordination du projet européen « Interform » sur la période 2005-2007. (Interform : réseau européen de formation et de recherche aux pratiques transfrontalières),
- 2) la préparation d'autres projets (agglomérations transfrontalières...) en vue de la future période de programmation 2007-2013,
- 3) la recherche d'un partenariat global avec le programme Interact pour l'assistance technique européenne appliquée au transfrontalier,
- 4) la recherche d'une ou deux interventions en terme d'assistance opérationnelle et du transfert de savoir-faire en direction des pays de l'Est,
- 5) une présence plus affirmée auprès des instances communautaires, et des organismes représentatifs au plan européen, en particulier les associations européennes de collectivités locales.